

FLASH-INFO DU 01 AOUT 2022

REMBOURSEMENT DES CARTES DE TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA CC PAYS HOUDANAIS ET DES CARTES IMAGINE'R

Les cartes sont remboursées jusqu'à la classe de terminale à hauteur de 52 € par carte. Pour obtenir ce remboursement, il faut :

- Être collégien(ne) ou lycéen(ne)
- Vous présenter au secrétariat de la Mairie avant le **31 octobre 2022**, au-delà, aucune carte ne sera remboursée.
- Vous munir d'un RIB (au nom du bénéficiaire ou sur présentation du livret de famille), de l'attestation d'abonnement et de la carte de transport de l'enfant.

Dans le cas où vous désirez adresser votre demande par mail auprès de la mairie gr78113@orange.fr , les documents joints devront être au format PDF.

Dans votre demande de remboursement vous indiquerez l'établissement scolaire fréquenté et la classe.

REMERCIEMENTS DE MME ELISABETH DECLEVE

Très touchée par les messages et les attentions dont vous avez fait preuve lors du décès de ma maman Mme Jeanne DECLEVE.

Je tenais à remercier toutes les personnes qui se sont associées à ma peine.